

À Mazamet, privé d'emploi, privé de cantine, la double peine !

Contact Presse : Mme Florence PIN, co-secrétaire générale : Tél. : 0778004027

La CGT Educ'action Tarn tient à dénoncer les récents propos du Maire de Mazamet, Olivier Fabre, qui vient d'affirmer que les jours de forte affluence dans les cantines scolaires, les enfants de travailleurs seraient prioritaires sur les enfants des privés d'emploi en ajoutant « l'assistantat, ça suffit ! ».

Ces mots concourent à stigmatiser les privés d'emploi en faisant croire qu'ils seraient des « profiteurs » qui disposeraient de temps pour s'occuper de leurs enfants et pour venir les chercher. Le chômage est au contraire une souffrance pour les individus qui les isole socialement, qui les appauvrit et qui les prive de leur dignité. Les privés d'emploi ont aussi des occupations et des obligations notamment de se former pour retrouver un emploi. Ils peuvent aussi se déplacer à divers endroits du département pour rechercher un nouvel emploi ou pour un entretien d'embauche. Ils peuvent vivre loin des écoles. Ils n'ont donc pas forcément le temps de venir chercher leurs enfants à midi. Cette situation risque donc de priver certains élèves de repas !

Pour ce qui est de « l'assistantat », en quoi le fait de manger à la cantine serait un privilège ? La cantine est payante et n'est donc pas un cadeau de la communauté ! Dès lors qu'une famille paie, son enfant a donc droit à la cantine ! Nous tenons aussi à rappeler quelques chiffres à Monsieur le Maire. Selon la Cour des Comptes, on a estimé la fraude fiscale entre 80 et 100 Milliards d'euros en 2019, la fraude aux cotisations sociales entre 6,8 et 8,4 Milliards d'euros et la fraude à la CAF à 2,3 Milliards. Les principaux « assistés » de notre pays ne sont donc pas les pauvres mais la bourgeoisie !

Nous tenons aussi à rappeler que le Défenseur des Droits a publié un rapport en 2019 intitulé « Un droit à la cantine scolaire pour tous les enfants » qui rappelle l'Article L 131-13 du Code de l'Éducation qui garantit « l'accès de tout enfant scolarisé au service de restauration scolaire ». La recommandation numéro 2 de ce rapport précise que « le droit d'accès à la restauration scolaire passe par la suppression de toute forme de discrimination à l'égard des enfants ou de leur famille quel qu'en soit le motif ». Contrairement à ce qu'affirme Monsieur le Maire empêcher des enfants dont les familles paient d'accéder au restaurant scolaire en s'appuyant sur la situation face à l'emploi des parents est donc bien une discrimination interdite par notre République.

Cette mesure risque d'empêcher certains élèves de manger à midi et notamment ceux issus de familles les plus démunies. Les pauvres n'ont – ils donc plus le droit de se nourrir ? Pour ces élèves le repas à la cantine est parfois le seul repas à être complet et équilibré de la journée. Doit – on également rappeler à Monsieur le Maire que l'accès à une alimentation saine et équilibrée est essentielle à la croissance d'un enfant et à sa réussite scolaire ? La cantine est aussi un moment de sociabilité pour les élèves qui partagent un moment ensemble. Elle leur permet de s'intégrer au sein d'une classe. Le fait d'empêcher certains élèves d'y accéder va donc concourir à les stigmatiser et à les isoler du groupe. A l'heure où notre gouvernement a affiché la lutte contre le harcèlement scolaire comme une priorité, ceci est de très mauvais goût !

Pour toutes les raisons précédemment citées, nous nous opposons à cette mesure annoncée par le Maire de Mazamet pourtant si prompt à vouloir rester dans « l'arc Républicain ». Si ce dernier désire que tous les élèves se nourrissent correctement à midi, il ne revient pas de sélectionner qui peut ou non manger à la cantine. Il faut au contraire augmenter le budget municipal consacré à la restauration scolaire pour agrandir les cantines et recruter du personnel pour permettre à chaque élève de manger correctement quelque soit le statut social de ses parents.

Nous demandons à la DSDEN du Tarn et au Rectorat de Toulouse de vérifier que le droit à tous les élèves d'accéder à la cantine sera garanti et de s'assurer qu'aucune discrimination n'aura lieu dans l'École de la République.

À Albi, le 08 Décembre 2023